

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE", sont en ligne www.serce.fr, rubrique "Publications / La presse lue par le SERCE"

ZOOM

> L'efficacité énergétique : un "énorme potentiel" d'après l'AIE

L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) souligne à nouveau le « **potentiel énorme** » de l'**efficacité énergétique**. Dans un rapport paru le 19 octobre dernier, elle appelle à intensifier rapidement les investissements mondiaux qui lui sont consacrés.

La consommation d'énergie finale a augmenté de près de 32 % entre 2000 et 2017. En 2017, les investissements liés à l'efficacité énergétique ont atteint 236 Mds\$ (205 Mds€) au niveau mondial (+ 3% par rapport à 2016). L'Europe concentre les plus gros investissements dédiés à la réduction des consommations d'énergie tandis qu'ils ont sensiblement diminué en Chine et aux États-Unis. Près de 59% de ces investissements concernent des actions dans les bâtiments (amélioration de l'isolation, des performances des appareils électroménagers, de l'éclairage, etc.).

L'AIE a élaboré un scénario, intitulé "Efficient world", qui permettrait de limiter la hausse de la consommation mondiale d'énergie d'ici à 2040 (+ 7% par rapport à 2017) et abaisser

l'émission de GES de 12 % par rapport au niveau actuel, en dépit de l'augmentation de la population globale (+ 20%) et d'un doublement du PIB mondial durant cette période. Ce scénario nécessite de mobiliser toutes les mesures d'efficacité possibles et rentables, sur la base des technologies actuelles. Il impliquerait de « doubler les investissements moyens annuels d'ici à 2025, puis de les doubler encore après cette date » jusqu'en 2040. Ces investissements seraient « remboursés avec un facteur 3 » sur la seule base des économies d'énergie estime l'AIE.

Dans ces conditions, l'efficacité énergétique pourrait fournir « plus de 40% des efforts requis d'ici 2040 » pour s'aligner avec les objectifs de l'accord de Paris qui deviendraient alors « beaucoup plus réalisables » selon les termes de l'AIE.

► Télécharger le [rapport de l'AIE](http://www.iea.org/efficiency2018/) (source : www.iea.org/efficiency2018/)

> AEF - 19/10/18 - Enerpresse - 22/10/18

> ÉCONOMIE

Invité de l'Émission politique sur Europe 1 le 21 octobre dernier, le **Président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux**, est revenu sur le budget 2019 en discussion au Parlement. Énumérant les nombreuses mesures peu favorables aux entreprises telles que la taxe sur les brevets, la refonte de l'assiette de l'Impôt sur les Sociétés (IS), le report de la baisse de certaines cotisations patronales, il estime qu'il s'agit de « signaux contradictoires » de la part du gouvernement dont la politique est dans l'ensemble très tournée vers l'offre et le soutien à l'investissement. « Sur la **fiscalité**, on ne demande pas la lune, mais à être au niveau de nos concurrents », a insisté Geoffroy Roux de Bézieux. Sur la conjoncture, le Président du Medef a souligné que le principal problème concernait **le recrutement et des emplois non pourvus**, « qui sont à la fois liés à des problèmes de **compétences, de mobilité et d'un système d'assurance-chômage** qui n'est pas toujours optimal pour inciter à la reprise d'emploi ». Il défend, comme certains économistes, l'idée de faire varier le niveau des allocations en fonction de la conjoncture. Sur la **réforme des retraites**, le Medef soutient l'idée d'**introduire un âge pivot**, qui se rajouterait à l'âge légal, et pourrait permettre d'ajuster les départs en fonction du nombre d'actifs. Pour finir, le Président de Medef a souligné l'importance d'engager son organisation et les chefs d'entreprise en général sur la **défense de l'Europe** dans la perspective des élections européennes. « Nous devons porter un discours concret, opérationnel, pour montrer qu'**avoir un marché commun est un élément essentiel de compétitivité** ».

> Les Echos - 22/10/18

Après deux trimestres moroses (croissance à 0,2 %), **le PIB devrait augmenter de 0,4 % au 3^{ème} trimestre**, légèrement en deçà des prévisions de l'Insee et de la Banque de France qui tablaient sur 0,5 %. Ce rebond s'explique principalement par la **reprise de la demande intérieure**, en particulier soutenue par la hausse de la consommation des ménages (+0,5 % au 3^{ème} trimestre). Ce sursaut traduit également la **forte progression de l'investissement des entreprises** (+0,8 % au 3^{ème} trimestre après +0,9 % au deuxième), en particulier dans les activités informatiques et dans le secteur automobile. Après un mauvais début d'année, le **commerce extérieur** enregistre lui aussi un regain d'activité : entre juillet et septembre, les exportations ont augmenté de 0,7 % (après +0,1 %) alors que les importations ont ralenti (+0,3 % après +0,7 %). L'Insee et la Banque de France prévoient un **taux de croissance annuel de 1,6 % pour 2018**, tandis que le gouvernement maintient l'hypothèse d'une hausse du PIB de 1,7 %.

> [Le Monde - Fig. Eco. - 30/10/18](#)

> SOCIAL

Le **ministère du Travail** souhaite accélérer la mise en œuvre de la **réforme de l'apprentissage** prévue par la **loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel**, pour obtenir les premiers effets dès 2019. Les 965 Centres de Formation des Apprentis (CFA) pourront anticiper la réforme et ouvrir de nouvelles sections. **Les branches professionnelles**, responsables de l'apprentissage doivent élaborer d'ici le 1^{er} février 2019 leur **"coût-contrat"**, c'est à dire un coût unique applicable sur tout le territoire pour chaque diplôme proposé. La nouvelle **agence France compétences** est chargée de vérifier ces propositions dans un délai d'un mois. Les branches professionnelles disposeront d'un mois supplémentaire pour revoir leurs dispositifs si nécessaire. L'objectif est de disposer de 100% des coûts-contrats validés et publiés au 1^{er} avril 2019. De quoi permettre aux CFA de proposer de nouvelles offres de formation dès le printemps prochain, estime le ministère. Les décrets correspondants devraient être publiés d'ici la fin de l'année. **Les entreprises de moins de 250 salariés** embauchant un apprenti préparant un diplôme de niveau IV ou V, bénéficieront d'une **nouvelle aide unique d'un montant de 4.200 euros**. Elle résulte de la fusion des aides existantes et entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019.

> www.caissedesdepotsdesterritoires.fr - 15/10/18

Dans un jugement du 27 septembre dernier, le **Tribunal des Affaires de sécurité sociale de Versailles (78)** a récemment reconnu un **accident du travail lié à l'électrohypersensibilité**. Le cas jugé concernait un technicien d'une entreprise de télécommunications, chargé d'installer des réseaux de téléphonie en entreprise. Diagnostiqué électrohypersensible en 2011, il "avait été maintenu à un poste sans aménagement malgré les préconisations de la médecine du travail" qui recommandait "un changement de poste moins exposant aux ondes électromagnétiques". Victime d'un malaise sur son lieu de travail fin 2013, celui-ci a été reconnu comme accident du travail. "Cette reconnaissance est une première judiciaire française qui ouvre une brèche pour d'autres victimes hypersensibles" estime l'**association d'information sur les risques liés aux technologies électromagnétiques, Priartem**.

> www.actuenvironnement.com - 15/10/2018

> ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Le **Ministère de la Transition énergétique** soumet à consultation publique **deux projets d'arrêtés** sur les dispositions de la **loi Grenelle 2** concernant la **prévention de la pollution lumineuse** et du décret d'application (n° 2011-831) paru à sa suite. La consultation est ouverte jusqu'au 16 novembre. Le premier texte reprend les différentes catégories d'éclairage listées dans le décret de 2011, en différenciant les zones d'implantation (urbain/non urbain) et les espaces naturels protégés. Les installations d'**éclairage public, de mise en valeur du patrimoine, des parcs et jardins, des équipements sportifs ou des zones de stationnement** sont concernées. Le futur arrêté précise la temporalité d'allumage et d'extinction pour réduire les durées d'éclairage superflues. Les caractéristiques techniques associées à des valeurs seuils sont définies. Elles varient selon la zone concernée (urbain/non urbain). Ces prescriptions ne concernent ni l'éclairage intérieur des équipements sportifs, ni la mise en valeur du patrimoine et l'événementiel. Un second arrêté devrait fixer des conditions plus contraignantes pour les **espaces protégés**. D'ici la mi décembre, les textes devront être transmis pour avis au **Conseil National d'Évaluation des Normes** et au **Conseil National de la Protection de la Nature**. "Dans un esprit de réalisme et afin de limiter le coût pour les collectivités et les administrés", le ministère prévoit une **mise en oeuvre "progressive"** des nouvelles prescriptions techniques, au mieux à l'horizon 2020.

► Accéder à la [consultation](#) (source : www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/)

> www.caissedesdepotsetconsignations.fr - 25/10/18

Le **Comité stratégique "Données - MaaS (Mobility as a Service)"** s'est réuni le 18 octobre dernier pour réfléchir à l'**ouverture des données de mobilité**. En parallèle, un **comité technique** est chargé d'organiser régulièrement des réunions de travail qui alimenteront la réflexion du Comité stratégique. **L'Union des Transports Publics et Ferroviaires (UTP)** a fait part de sa position en matière de MaaS. Elle estime notamment nécessaire que le comité technique aborde les sujets suivants : la standardisation des API, l'interopérabilité des systèmes, la conformité avec la RGPD, la gestion des aléas et des réclamations, notamment en regard des législations sur les droits des passagers.

> [Contexte Énergie - 25/10/18](#)

Initialement prévue le 30 octobre, la présentation de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** a été repoussée à la mi-novembre. Le gouvernement prépare en parallèle **une feuille de route technologique** afin d'identifier "les principaux objectifs en matière d'innovation technologique et d'industrialisation à l'horizon 2030". La décision de construire de **nouveaux EPR** devrait être prise "entre 2021 et 2025" et repose sur l'élaboration d'un programme industriel "avant 2021" afin de "sécuriser un coût moyen compris entre 60 et 70 €/MWh pour une nouvelle série". Les différentes **énergies vertes** (biomasse, éolien, photovoltaïque) sont également passées en revue pour déterminer des objectifs d'atteinte de coûts. Les **centrales photovoltaïques avec stockage** se verraient ainsi apposer en métropole un objectif de coût de l'ordre de 60 €/MWh en 2022. Concernant la technologie **hydrogène**, le document évoque pour l'électrolyse à partir d'énergie décarbonée un objectif 2030 de parité avec le gaz naturel (contribution climat énergie comprise), "soit environ 60 €/MWh injecté sur le réseau". Pour **l'éolien offshore**, la feuille de route envisage l'industrialisation d'une turbine "de 12 MW à l'horizon 2022-2024".

> [Enerpresse - 29/10/18](#)

Un décret relatif à la **sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution** est paru au Journal officiel le 24 octobre. Alors que la cartographie des réseaux enterrés a pris du retard, il prévoit la possibilité, pour les exploitants de réseaux, de disposer d'un **délai supplémentaire de 15 jours** (hors jours fériés) pour répondre aux Déclarations de Travaux (DT) lorsque ceux-ci réalisent des opérations de localisation dans la zone de travaux pour respecter les critères de précisions requis. A défaut d'avoir établi un plan précis dans les délais, ils devront inviter le maître d'ouvrage des travaux à faire réaliser des **investigations complémentaires par un prestataire certifié**. Ces investigations seront à la charge des exploitants. Cette disposition rentrera en application le 1^{er} janvier 2020. D'autres évolutions de la **réglementation anti-endommagement des réseaux** sont attendues par arrêtés. Parmi elles, les cas de **dispense de réalisation des investigations complémentaires** ou encore la **définition des opérations unitaires** dont l'emprise géographique est très limitée et dont le temps de réalisation est très court.

► Télécharger le [décret n° 2018-899](#) du 22/10/2018 (source : JO du 24/10/2018)

> www.caissedesdepotsdesterritoires.fr - 24/10/18

Engie s'est allié à la **filiale solaire du groupe Casino, GreenYellow** pour fonder un co-entreprise afin de développer **l'autoconsommation**. Détenue à parts égales par les deux acteurs, **Reservoir Sun** prévoit de développer chaque année **100 MW de projets d'autoconsommation collective**, pour un investissement estimé à 100 M€ par an. Avec des installations de 500 m² (soit 100 kW) à 5000 m² (soit 1 MW) "cela représente en moyenne une centrale livrée et connectée par jour" indique **Otmane Hajji, Président de Green Yellow**. Les projets seront développés sur des ombrières de parkings, des toitures, des hangars agricoles et sur des réserves foncières "non valorisables". L'objectif recherché est de permettre aux clients de **produire 20 à 25 % de leur consommation d'électricité**.

> [Les Echos - 18/10/18](#) - [Enerpresse - 19/10/18](#)

Au cours de l'examen du **projet de loi de Finances 2019**, un amendement du **député Éric Bothorel (LaREM)** a été adopté. Il consiste à créer un **tarif réduit de Taxe Intérieure de Consommation Finale d'Électricité (TICFE)** au bénéfice des **data centers** très énergivores. Cette mesure avait été annoncée le 20 septembre dernier par le Premier ministre au cours de la présentation du plan "Transformer notre industrie par le numérique". Le tarif réduit s'élèverait à 12€/MWh au lieu de 22,5 €/MWh pour le tarif plein. **Le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire**, s'est dit favorable « à l'extension de ce régime (dont seuls les électro-intensifs bénéficient aujourd'hui), aux centres de stockage de données, qui sont absolument stratégiques pour la souveraineté de notre pays et son attractivité». Le ministre a cependant émis une condition : «que ces centres de stockage de données (cela vaut également pour les autres entreprises concernées) fassent des **efforts de réduction de consommation d'électricité**».

> [Enerpresse - 22/10/18](#)

Le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) doit être présenté début novembre en Conseil des ministres. Il prévoit la possibilité pour les grandes villes de plus de 100 000 habitants d'instaurer des péages urbains. Techniquement des **caméras lisant les plaques d'immatriculations** et des **systèmes de marquage au sol** devraient permettre de surveiller les zones soumises à péage.

> [Enerpresse 24/10/18](#) - [Le Monde - 19/10/18](#)

EFFY, société de conseil spécialisée en efficacité énergétique s'est associée au **Cabinet ENEA Consulting** pour réaliser **une étude** auprès de **500 industriels** afin de déterminer les opérations les plus efficaces sur le plan énergétique à déployer dans l'industrie française. Pour chaque sous-secteur industriel, des analyses complémentaires ont été réalisées : quantification des consommations énergétiques par usage, état des lieux de la performance énergétique du parc d'usines concernées. Une évaluation du gisement d'économie résultant de l'application d'un panel d'opérations standardisables, préalablement sélectionnées en fonction des retours d'expérience terrain complète l'étude. Parmi les opérations pour lesquelles la massification est possible figurent la récupération de chaleur fatale sur un groupe de production de froid ou un compresseur d'air ; les systèmes de régulation d'un groupe de production de froid ; l'isolation des réseaux de vapeur ; l'utilisation de technologies électriques ou hybrides pour les presses à injecter. **L'agro-alimentaire** représente le secteur industriel le plus prometteur en termes de massification d'opérations d'efficacité énergétique. Son potentiel s'élève à plus de 65 %, loin devant la plasturgie (29 %) et la parachimie (6%).

> www.effey.fr - 15/10/18 - [Enerpresse - 24/10/18](#)

EN RÉGIONS

Normandie. Le **département de l'Orne (61)** devrait être **intégralement fibré d'ici 2023 au lieu de 2030** comme initialement prévu. La moitié des déploiements de la zone d'investissements privée sera assurée par Orange, sur ses fonds propres. L'autre moitié s'inscrit dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) pour la zone d'initiative publique mise en place par le Conseil départemental. Une première d'étape a déjà permis de raccorder 16000 foyers.

> [Communiqué de presse Orange - 12/10/18](#)

EN EUROPE

Bruxelles. La **Commission européenne** et le **fonds Breakthrough Energy**, présidé par le milliardaire **Bill Gates** ont signé un protocole d'accord pour créer un **nouveau fonds d'investissement de 100 millions d'euros dans les énergies propres**. Le fonds est "destiné à **aider les entreprises européennes innovantes** à développer et à commercialiser des technologies radicalement nouvelles dans le domaine des énergies propres" précise la Commission européenne. Il vise en priorité à **réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)** et à **promouvoir l'efficacité énergétique** dans les secteurs de l'électricité, des transports, de l'agriculture, de la fabrication et de la construction en soutenant les scientifiques et les entrepreneurs à introduire leurs innovations sur le marché. Le fonds devrait être opérationnel dès 2019. La moitié du capital proviendra de Breakthrough Energy Ventures et l'autre moitié d'instruments de partage des risques financés par la Commission au titre du **programme de recherche Horizon 2020**.

> [AEF - 17/10/18](#)

Bruxelles. La **Commission européenne** a entrepris au printemps dernier la **révision de la Directive dite « PSI »** (réutilisation des informations du secteur public). Le **Parlement européen** et le **Conseil des ministres** doivent prochainement se positionner sur le sujet. La réforme permettrait d'élargir le champ de la directive actuelle **aux données des entreprises publiques des secteurs des transports, de l'énergie, de l'eau et des services postaux**, ainsi que la recherche. Les données de la **SNCF, la RATP, La Poste ou EDF** sont donc concernées par le périmètre du texte. Cette révision pourrait donc rendre effective la notion française de données d'intérêt général, qui vise précisément ces données, dans la loi Macron de 2015 pour les transports (le décret d'application n'a jamais été publié), ou dans la loi Lemaire de 2016, s'agissant des données des délégataires de service public. Restent à préciser certains principes relatifs à la tarification, aux formats de diffusion ou encore aux accords d'exclusivité, qui s'appliquent à tous les organismes publics. Le texte prévoit la **diffusion des données via des API** (interfaces de programmation d'application). L'objectif est de faciliter la récupération rapide des données en temps réel, ce qui permettrait leur captation par les start up pour la création de nouveaux produits et services. La Commission propose aussi d'adopter une **liste de données « à forte valeur »**, c'est à dire des données « associées à des bénéfices socio-économiques importants, notamment en raison de leur pertinence pour la création de services et applications ». Celles-ci devraient en général être **mises à disposition gratuitement**, lisibles par machine et également accessibles par des API. Toutefois plusieurs modifications ont été proposées pour veiller " à assurer une concurrence saine et équitable entre les acteurs d'un même secteur".

> [www.gazettedescommunes.com - 24/10/18](#)

DANS LE MONDE

Le **Cabinet Cap Gemini** a collaboré avec le **consultant IDC** pour tenter de mieux appréhender les **nouveaux modèles d'affaires** qui émergent dans le **secteur de l'énergie**. Une enquête a été réalisée au printemps dernier auprès de 160 dirigeants (dont 130 issus du secteur de l'énergie) de 10 pays. **La concurrence se déplace sur l'aval de la chaîne de valeur** (fournitures et services) ainsi que sur la recherche de **différenciation par les services**. Tous les dirigeants interrogés ont entrepris d'élargir leur portefeuille d'offres en recherchant de nouveaux gisements de valeur tout en l'optimisant. Ils identifient principalement leurs futurs concurrents en dehors du secteur de l'énergie et citent d'abord Google et Apple, puis les équipementiers électriques, suivis par les opérateurs de télécommunications et enfin les acteurs liés au **véhicule électrique**. **La mobilité électrique, les microgrids (as a service)** et les **services "packagés"** orientés clients (associant **production, stockage et autoconsommation**) sont perçus comme les nouveaux services les plus prometteurs. Ces nouveaux services pourraient représenter 5 à 9% de leurs revenus des acteurs dans les 3 à 4 ans. Parmi les nombreux obstacles à lever avant de pouvoir changer d'échelle figure en premier lieu les choix stratégiques. Pour 65 % des dirigeants enquêtés la feuille de route reste floue et beaucoup progressent dans des logiques d'expérimentation. Parmi les conditions de réussite identifiées, ils citent : **la modularité, l'adaptabilité et la capacité à changer d'échelle** qui repose sur de solides forces marketing.

> [Enerpresse - 31/10/18](#)

La ville de Chengdu (Chine) envisage de lancer **trois satellites pour éclairer son territoire**. Chaque satellite permettrait d'éclairer une surface de 50 à 80 km². Contrôlables à distance, ces "lunes artificielles" redirigeraient vers la terre, comme un miroir, la lumière du soleil avec une précision d'une douzaine de mètres et une intensité 8 fois plus forte que l'éclairage lunaire. Un premier lancement serait prévu dès 2020. Les responsables du projet estiment que ce dispositif permettrait de réduire chaque année la facture d'électricité de près de 1,2 million de yuans (environ 150 M€) pour une superficie éclairée de 50 km². Le système permettrait aussi de maintenir un éclairage permanent sur des territoires sinistrés, facilitant les interventions des secours. Un projet similaire avait été envisagé par la Russie dans les années 1990, sans qu'il soit finalement mené à son terme.

> [www.lesechos.fr - 20/10/18](#)

> BTP

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte impose de **valoriser 70 % des déchets du BTP à l'horizon 2020**. La **Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)** a donc entrepris de questionner les collectivités sur leurs pratiques en matière de gestion de déchets et leurs politiques environnementales en matière de chantiers de travaux. Un questionnaire en ligne était mis à leur disposition jusqu'au 1^{er} novembre 2018. La FNTP souhaite rédiger **un guide d'accompagnement** à l'intégration des enjeux représentés par **l'économie circulaire, le recyclage ou la bonne gestion des déchets de chantier** dans les marchés publics, à partir de la capitalisation de pratiques mises en place par les collectivités à destination de tous les maîtres d'ouvrages.

> [www.caissedesdeptsdesterritoires.fr - 29/10/18](#)